



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

**Liste des délibérations examinées
au conseil municipal du 8 avril 2026
(article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup

Présidence : Mme Sonia BRAU, Maire

Présents : Mme BRAU Sonia, M. SAMAMA Joseph, Mme DUCHON Lydie, M. LANCELIN Henri, Mme MARVIN Sophie, M. de NAZELLE Jérôme, Mme BARRÉ Anne, M. DANTAS Isidro, Mme KHALDI Olga, M. BOIRE Vladimir, Mme BULLIER Jessica, M. JOURDAN Yves, M. DEGROOTE Georges, Mme ROUSSEAU Marie-Laure, M. CREMER Etienne, Mme GRATECAP Karine, M. BELLOTTI Cédric, Mme LACROIX Graziella, M. PERUCH Stéphane, Mme SANDRIN Clara, M. CLAIREMBAULT Freddy, Mme DOUET Flore, M. ANELLI Dominique, Mme LAMARRE Maggy, M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie (arrivée à 20h07 au point n°3), M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. GHERRAS Bilal, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra

Absents excusés : Mme Virginia DA SILVA pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme QUINTARD Joselyne pouvoir à M. Etienne CREMER, M. Vincent VICTOR pouvoir à M. Vladimir BOIRE,

Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales : Mme Sonia BRAU, Maire, au moment du vote sur le compte administratif 2025 de la commune (point n°3 inscrit à l'ordre du jour).

Secrétaire : Mme SANDRIN Clara

DELIBERATIONS

Réf 2026/04/1 : Budget Ville - Compte de gestion 2025

Adopté à 27 voix pour, 3 abstentions (Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra) et 4 élus de prenant pas part au vote (M. BELKACEM Mehdi, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. GHERRAS Bilal)

Réf 2026/04/2 : Election d'un président de séance pour l'examen du compte administratif de la commune.

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de l'élu chargé de présider la séance lors de l'examen du compte administratif de la commune pour l'exercice 2025*
- *Désigne à l'unanimité Monsieur Joseph SAMAMA, 1^{er} adjoint au Maire, pour présider la séance du Conseil Municipal lors de l'examen du compte administratif de la commune pour l'exercice 2025.*

Réf 2026/04/3 : Budget Ville – Compte administratif 2025

Adopté à 26 voix pour, 5 voix contre (M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. Bilal GHERRAS) et 3 abstentions (Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra)

Réf 2026/04/4 : Budget Ville – Affectation définitive du résultat 2025

Adopté à 27 voix pour et 8 abstentions (M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. Bilal GHERRAS, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra),

Réf 2026/04/5 : Adoption du règlement budgétaire et financier

Approuvé à l'unanimité

Réf 2026/04/6 : Désignation d'un délégué titulaire et du suppléant pour représenter la commune à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA).

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret*
- *Adopté à 27 voix pour, 5 abstentions (M. BELKACEM Mehdi, Mme Lydie DULONGPONT, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. GHERRAS Bilal) et 3 élus ne prenant pas part au vote (Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra)*

Réf 2026/04/7 : Représentation de la commune aux Conseils d'administration du Collège Jean Racine, du Lycée Mansart et du Lycée professionnel Jean Perrin.

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret*
- *Adopté à 27 voix pour et 8 abstentions (M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. Bilal GHERRAS, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra)*

Réf 2026/04/8 : Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Approuvé à l'unanimité

Réf 2026/04/9 : Election de membres permanents à la commission communale d'information sur les logements sociaux.

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret*
- *Adopté à 27 voix pour et 8 abstentions (M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. Bilal GHERRAS, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra)*

Réf 2026/04/10 : Commission de contrôle des comptes des associations subventionnées par la commune. Renouvellement des membres.

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret*
- *Adopté à l'unanimité*

Réf 2026/04/11 : Commission chargée d'examiner les dossiers d'expulsion. Représentation de la commune.

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret*
- *Adopté à l'unanimité*

Réf 2026/04/12 : Fixation des conditions de dépôt des listes des candidats à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Adopté à l'unanimité

Réf 2026/04/13 : Fixation des conditions de dépôt des listes des candidats à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Adopté à l'unanimité

Réf 2026/04/14 : Désignation des délégués dans les Conseils d'Ecoles.

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret*
- *Adopté à 27 voix pour et (M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. Bilal GHERRAS, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra)*

Réf 2026/04/15 : Désignation d'un conseiller municipal en qualité de correspondant défense de la commune.

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret*
- *Adopté à 30 voix pour et 5 abstentions (M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. Bilal GHERRAS)*

Réf 2026/04/16 : Désignation des représentants de la Commune au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF).

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret*
- *Adopté à 30 voix pour et 5 abstentions (M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. Bilal GHERRAS)*

Réf 2026/04/17 Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Renouvellement des délégués du Conseil Municipal.

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret*
- *Adopté à 27 voix pour et 8 abstentions (M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. Bilal GHERRAS, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra)*

Réf 2026/04/18 : Règlement intérieur du conseil municipal en vigueur. Modification de l'article 25-2 alinéa 1 résultant du changement du nombre d'élus en exercice.

Adopté à 27 voix pour et 8 voix contre (M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. Bilal GHERRAS, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra)

Réf 2026/04/19 : Présentation de candidats pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret*
- *Adopté à 29 voix pour et 6 abstentions (M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. Bilal GHERRAS, Mme BENHEMMA Sandra)*

Réf 2026/04/20 : Représentation de la commune auprès des bailleurs sociaux.

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret*
- *Adoptée à 30 voix pour et 5 abstentions (M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. Bilal GHERRAS)*

Réf 2026/04/21 : Désignation des représentants de la commune aux Syndicats de Copropriété.

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret*
- *Adopté à 27 voix pour et 8 abstentions (M. BELKACEM Mehdi, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. GHERRAS Bilal, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra)*

Réf 2026/04/22 : Désignation d'un délégué à la Société Locale d'Exploitation du Câble de Saint-Quentin-en-Yvelines (SLECANSQLA TV FIL 78).

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret*
- *Adopté à 29 voix pour et 6 abstentions (M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. Bilal GHERRAS et Mme DELARUE Camille)*

Réf 2026/04/23 : Tarification d'un séjour en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant le mois de juillet 2026

Adopté à l'unanimité

Réf 2026/04/24 : Tarification d'un séjour en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant le mois d'août 2026

Adopté à l'unanimité

Réf 2026/04/25 : Modification de la délibération relative à l'actualisation de la tarification des services municipaux – Gratuité du tarif applicable aux exposants volants du Marché alimentaire.

Adopté à 33 voix pour et 2 abstentions (Mme Camille DELARUE et M. Jérôme PRUDENT)

Réf 2026/04/26 : Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

- *Décide à l'unanimité en application des dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret*
- *Adopté à l'unanimité*

Réf 2026/04/27 « CAP' CULTURE 4 : diversification, renforcement & accessibilité ».

Adopté à l'unanimité

Fait à Saint-Cyr-l'École, affiché et publié en ligne, le **15 AVR. 2026**



Sonia BRAU

Maire

Les délibérations adoptées mentionnées sur cette liste peuvent faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de la commune de Saint-Cyr-l'École et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles sis 56, avenue de Saint-Cloud à Versailles (78011), notamment par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la formalité la plus tardive, soit la date de la publication en ligne sur le site internet de la commune indiquée ci-dessus, soit la date de leur réception en Préfecture.